

Chancellerie / FAO n° 99 du 16 décembre 2016

Arrêté relatif à la validation des opérations électorales du 27 novembre 2016

Du 14 décembre 2016

LE CONSEIL D'ÉTAT,
vu l'article 77 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;
vu les arrêtés du Conseil d'Etat du 30 novembre 2016 constatant les résultats des opérations électorales du 27 novembre 2016, publiés dans la Feuille d'avis officielle du 2 décembre 2016;
attendu qu'aucun recours n'est parvenu aux autorités compétentes dans les délais légaux,

Arrête

Les opérations électorales suivantes, du 27 novembre 2016, sont validées:

Votation fédérale

- sur l'initiative populaire «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative « Sortir du nucléaire»)».

Votation cantonale

- sur l'initiative populaire 155 « Touche pas à mes dimanches!»
- sur la loi modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) (*Contreprojet à l'IN 155*) (I 105 – 11811), du 17 mars 2016
- sur la question subsidiaire: Si l'initiative (IN 155 «Touche pas à mes dimanches!») et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence? Initiative 155? Contreprojet?

Votation communale de la Ville de Genève

- sur la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Genève, du 19 janvier 2016, (PR-994) ouvrant un crédit de 8 071 635 francs destiné à la requalification complète de l'allée périphérique de la Plaine de Plainpalais côté avenue Henri-Dunant, la finalisation de l'aménagement côté avenue du Mail, comprenant au total la plantation de 87 arbres, la transplantation de 54 arbres, la mise en place des réseaux en sous-sol et d'équipements pour les marchés ainsi que le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité étant entendu qu'en aucun cas il ne sera procédé à l'abattage d'arbres en bonne santé.

Certifié conforme,
La chancelière d'Etat:
Anja WYDEN GUELPA.